

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 29 janvier 2021

Par suite d'une convocation en date du 21 janvier 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Michel BACARISSE, Jérôme MIART, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX, Jérôme LAINE.
présents	9	
votants	9	Absents excusés : Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON.
Délibération n°	4/2021	Secrétaire de séance : Philippe LEVEAUX.

Objet : LOYER LOGEMENT COMMUNAL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour 3 ans de loyer bloqué et 3 voix pour 1 an.

DECIDE, de ne pas réviser le loyer du logement communal avant le mois de mars 2024, soit 3 ans complets.

En mars 2024, le conseil municipal analysera de nouveau la situation et prendra une décision sur la révision ou non du loyer.

Le montant du loyer restera donc à 725.67 euros par mois jusqu'au mois de février 2024 inclus.

Charge le Maire d'en informer les locataires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 janvier 2021

Le Maire,
Jean MICHEL



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 février 2021